

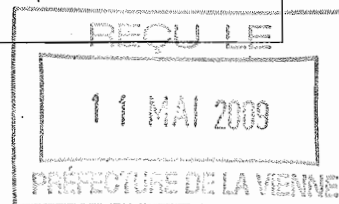
COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL RÉGIONAL

Réunion du 4 Mai 2009

AFFICHÉ LE

12 MAI 2009

COMMISSION « VIVRE ENSEMBLE »



DÉCISION RELATIVE À L'EMPLOI ARTISTIQUE ET CULTUREL

Afin de soutenir l'emploi artistique, cette décision propose:

- la demande de la Licence d'Entrepreneur de Spectacles pour la Région,
- l'attribution de subventions forfaitaires exceptionnelles pour l'aide à l'emploi administratif aux compagnies conventionnées en 2009,
- l'attribution de subventions forfaitaires ou révisables à 9 bénéficiaires, dans le cadre du soutien à l'emploi artistique pour un montant total de 70 100 €.

La Commission Permanente du Conseil Régional,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L. 4221-5,

VU la délibération 04CR003 du Conseil Régional du 2 avril 2004, relative aux délégations de compétences du Conseil Régional à sa Commission Permanente,

VU la délibération 08CR049 du Conseil Régional en date du 15 décembre 2008 relative au Budget de la Région pour l'exercice 2009,

VU les crédits de la Région, figurant au chapitre 933 au titre de la culture (hors emplois tremplin) s'établissant comme suit :

	Autorisations d'engagement (AE)
Inscrites	20 625 000 €
Disponibles	8 690 933 €
Proposées	160 766 €

Après en avoir délibéré, et voté,

I - DEMANDE DE LICENCE D'ENTREPRENEUR DE SPECTACLES

CONSIDÉRANT que la Région organise des spectacles dans le cadre de diverses manifestations qu'elle organise,

PRÉCISE que la loi distingue trois catégories de licence d'entrepreneur du spectacle : la première catégorie concerne les exploitants de lieux de spectacles, la deuxième catégorie s'adresse aux producteurs et aux tourneurs, la troisième catégorie renvoie aux diffuseurs de spectacles,

CONSIDÉRANT qu'il convient de solliciter les licences d'entrepreneur du spectacle de deuxième et

troisième catégorie,

DÉCIDE qu'il appartient à la Présidente du Conseil Régional, en tant que représentante légale, d'effectuer les démarches nécessaires à l'obtention de ces licences,

AUTORISE la Présidente à signer tous les documents afférents à ces opérations ;

II – AIDE A L'EMPLOI ADMINISTRATIF DES COMPAGNIES CONVENTIONNEES

VU la délibération 08CP0104 de la Commission Permanente du 25 février 2008 adoptant les critères d'aide aux compagnies régionales de spectacle vivant conventionnées et notamment l'emploi administratif permanent,

CONSIDÉRANT que, depuis 2004, la Région a fortement encouragé la création ou la régularisation des emplois dans les compagnies soit grâce au dispositif emploi tremplin associatif, soit dans le cadre du conventionnement des compagnies,

CONSIDÉRANT que les demandes d'aide à l'emploi administratif présentées par les compagnies régionales de spectacle vivant, conventionnées au titre de l'année 2009 n'ont pas pu être toutes satisfaites, du fait en particulier du règlement en vigueur du dispositif des emplois tremplins associatifs,

CONSIDÉRANT que dans les compagnies concernées, les postes permanents risquent d'être supprimés, faute de capacité d'auto-financement suffisante dans un contexte économique difficile conduisant à fragiliser ce secteur d'activité,

DÉCIDE, à titre exceptionnel, de prendre en compte l'ensemble des demandes présentées au titre de l'année 2009,

AFFECTE des subventions forfaitaires d'un montant global de **90 666 € en AE**, chapitre 933 (VCAS) aux bénéficiaires indiqués dans le tableau joint en annexe 1,

AUTORISE la Présidente à signer tous les documents afférents à cette opération ;

III - DOSSIERS DIVERS

CONSIDÉRANT les demandes diverses visant à soutenir l'emploi artistique dans les domaines du spectacle vivant et des arts plastiques,

AFFECTE **des subventions forfaitaires ou révisables pour un montant total de 70 100 € en AE**, chapitre 933, aux bénéficiaires indiqués dans le tableau joint en annexe 2,

AUTORISE la Présidente à signer tous les documents afférents à ces opérations.

LA PRÉSIDENTE DU CONSEIL RÉGIONAL,


Ségolène ROYAL

CP	Commune	Statut	Nom du bénéficiaire	Esthétique	Opération	Subvention régionale accordée en €
EMPLOI ADMINISTRATIF DES COMPAGNIES CONVENTIONNEES						
16	Génac	Association	Les Arrosés	Cirque	1 CDI à temps plein sur 11,5 mois	9 583
16	Tourriers	Association	Oxygène Productions	Théâtre	1 CDI à temps plein	10 000
17	La Rochelle	Association	Compagnie Avis de Tempête	Théâtre	1 CDI à temps plein	10 000
79	La Mothe St Héray	Association	Mastoc production	Arts de la rue	1 CDI à temps plein	10 000
79	Niort	Association	Le SNOB	Arts de la rue	1 CDI à temps plein 1 CDD 12 mois à mi temps	10 000
17	St Sauvant	Association	Cré ton art	Arts de la rue	1 CDI à temps plein	10 000
79	Niort	Association	Compagnie Caus' Toujours	Théâtre	1 CDD 6 mois à mi temps	1 250
79	Lusseray	Association	Théâtre du Gros Bonhomme	Théâtre	1 CDI à temps plein	10 000
17	St Hilaire de Villefranche	Association	Compagnie Caboch'art	Arts de la rue	1 CDI à 40%	4 000
79	Niort	Association	Compagnie Croc No/ Fanfare les Traine Savates	Arts de la rue	1 CDI à mi temps	5 000
86	Poitiers	Association	Archipels	Musique	1 CDD 4 mois à mi temps	833
79	Parthenay	Association	Compagnie Aléa Citta	Danse	1 CDI à temps plein 1 CDI 10H/semaine	10 000
TOTAL						90 666

Politique	Enveloppe	CP	Commune	Statut	Nom du bénéficiaire	Opération	Total Prévisionnel opération en €	Dépense subventionnable retenue en €	Nature	Subvention régionale accordée en €
SPECTACLE VIVANT										
Création	Jeunes talents et stages	86300	Chauvigny	Association	Cie Alice de Lux	les projets de développement artistique de la Cie	45 230		F	5 000
Création	Jeunes talents et stages	16290	Mouildars	Association	Théâtre en action	un stage avec l'ensemble vocal CALYPSO	17 890		F	2 200
Création	Jeunes talents et stages	17000	La Rochelle	Particulier	Florence AUBRUN DE BENGY	la participation à un stage Gospel et un stage de Jazz vocal	5 320		F	5 000
Création	Jeunes talents et stages	75009	Paris	Association	Artenetra	un stage dans le cadre de l'académie internationale de musique	45 500		F	5 000

Sous-total VCAS 17 200

ARTS PLASTIQUES

Diffusion	Expositions	17000	La Rochelle	Association	Art Act'	l'exposition de l'artiste Aïcha Aïdara	22 811		F	6 300
Diffusion	Expositions	17340	Chatelaillon	Association	Yaka Chatel	l'exposition itinérante de quatre artistes d'art contemporain : La règle de 4	25 056		F	14 600
Diffusion	Expositions	86206	Loudun	collectivité territoriale	la ville	l'exposition « rumeur », oeuvres de Bernard Pras	38 800		F	17 600
Création	Création en résidence	17000	La Rochelle	Association	lesANGES Rebelles	la création en résidence de l'artiste Véronique Selleret pour le projet Mémoire vive à La Pallice	30 000	12 500	R	10 000
Création	Création en résidence	16360	Touvérac	collectivité territoriale	Communauté de Communes des 3B Sud-Charente	la création en résidence de deux artistes plasticiennes	15 379	5 600	R	4 400

Sous-total VCAI 52 900

TOTAL GÉNÉRAL 70 100